



COMMUNE DE SARCENAS 1250 Route De Palaquit 38700 SARCENAS TEL : 04-76-88-82-31	Arrêté Portant extension de la numérotation de voiries
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 09-2022

EXTENSION DE LA NUMEROTATION DE VOIRIES

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2017 décidant de donner, une dénomination officielle aux voies publiques de la commune de Sarcenas

ARRETE

ARTICLE 1 :

Article 1er : Compte tenu de la numérotation métrique retenue sur la voirie de la commune de Sarcenas, sont arrêtées les nouvelles numérotations suivantes :

- Le numéro 149 Route de Gervais est attribué à la parcelle cadastrée section A n°149 et correspond à l'entrée d'une maison individuelle à construire.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet, au Cadastre et notifié aux intéressés.
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché le 2 septembre 2022.

Fait en Mairie de SARCENAS
Le 1^{er} septembre 2022.

Le Maire
Sylvain DULOUTRE

